

**PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2019
DU C.C.A.S DE LA VILLE DU BEAUSSET**

I Cadre général :

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour le C.C.A.S du Beausset.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'exercice 2019. Par cet acte, le président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

II Les éléments de contexte :

Au 1^{er} janvier 2019 la Commune du Beausset compte 9 814 habitants. Le recensement est actuellement en cours sur la commune, mais les résultats ne seront comptabilisés qu'en 2022.

Dans un contexte social tendu, le C.C.A.S maintient le niveau de ses aides, et ce malgré une conjoncture contrainte.

Les grands objectifs du budget primitif 2019 ont été définis lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu, sur la base d'un rapport, le 22 janvier 2019.

III Budget Primitif 2019 :

Le budget 2019 supporte une augmentation de 0,26%, et se résume comme suit :

CHAPITRE	BP 2018	BP 2019	ECART BP 2018/2019 %
FONCTIONNEMENT DEPENSES ET RECETTES	179 003.70	178 002.61	-0.56%
INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES	17 952.75	19 472.65	8.47%
BUDGET TOTAL	196 956.45	197 475.26	0.26%

A - Section de fonctionnement :

Les dépenses :

Elles sont nécessaires au bon fonctionnement du service, et sont destinées aux actions relevant de la politique sociale facultative. Les dépenses sont en diminution de 0.56% comparé au budget 2018. Cette variation s'explique par la baisse du crédit alloué aux dépenses imprévues. Concernant les aides facultatives, elles sont maintenues au même montant pour 2019.

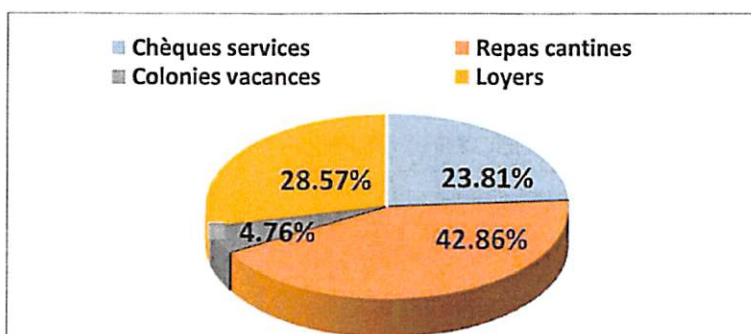
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	BP 2018	CA 2018	BP 2019	ECART BP 2018/2019 %
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 500	14 064	20 600	0.49%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	105 300	96 911	106 800	1.42%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	47 100	37 755	47 100	0.00%
022 - DEPENSES IMPREVUES	4 442		1 982	-55.39%
042 - OPERATIONS D'ORDRE	1 662	1 662	1 521	-8.48%
TOTAL DES DEPENSES FONCTIONNEMENTS	179 004	150 391	178 003	-0.56%

Le chapitre 011 d'un montant de 20 600 €, regroupe tous les frais liés au fonctionnement du C.C.A.S, à savoir les fournitures de bureau, de petits équipements, les prestations de service, de maintenance, primes d'assurances etc. Il est prévu la reconduction des permanences de l'A.A.V.I.V. (aide aux victimes d'infractions pénales du var).

Le chapitre 012 pour 106 800 € concerne les charges de personnel pour trois agents titulaires, et représente une augmentation de 1,42%, lié à l'évolution des carrières et notamment au P.P.C.R (Parcours professionnels, carrières et rémunérations).

Le chapitre 65 s'élève à 47 100 € et couvre toutes les dépenses relatives aux actions facultatives du C.C.A.S., dont la distribution de chèque service, les aides aux logements, la participation aux repas des élèves pris dans nos cantines, ainsi que la contribution aux séjours en colonies de vacances.



Le crédit alloué aux associations de 26 100 € se décompose de la façon suivante :

- CROIX ROUGE aides aux personnes en difficulté pour 1 500 €
- SECOURS CATHOLIQUE Aides aux personnes en difficulté pour 2 500 €
- France ALZHEIMER intervention sociale lutte contre la maladie pour 100 €
- CRECHE LOU PITCHOUN pour 22 000 €

Les autres charges, comprennent les dotations aux amortissements pour un montant 1 521 € ainsi qu'un crédit de 1 981,61 € correspondant aux dépenses imprévues.

Les recettes :

Détaillées ci-dessous, elles sont assurées essentiellement par le versement de la subvention de la commune.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	BP 2018	CA 2018	BP 2019	ECART BP 2018/2019 %
013 - ATTENUATIONS DE CHARGE		22 298		
70 - PRODUITSSERVICE, DOMAINE ET VENTE DIVERSES	8 000	4 317	7 000	-12.50%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	140 400	123 575	140 600	0.14%
77 - PRODUITS EXEPTIONNELS				
002 - REPRISE DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	30 604	30 604	30 403	-0.66%
TOTAL DES RECETTES FONCTIONNEMENTS	179 004	180 794	178 003	-0.56%

Les recettes proviennent du tiers de la vente des concessions cimetière (7 000,00 €), de la subvention de la commune à hauteur de 137 000 € (identique à 2018), d'une participation du Département (3 600,00 €) pour l'instruction des dossiers RSA, et enfin le report de l'excédent 2018 pour 30 402,61 € (repris par anticipation au budget primitif 2019).

B – Section d'investissement :

En dépenses, un crédit de 19 472,65 € est inscrit et sera destiné pour 18 500 € à l'équipement en mobilier ou matériel du C.C.A.S, et de 972,65 € pour les dépenses imprévues.

L'équilibre est réalisé par l'excédent d'investissement de 17 951,65 €, et de l'amortissement pour 1 521,00 €.

IV Données financières

Principaux ratios :

Dépenses réelles de fonctionnement / 9 814 habitants : 17,99 € par habitants
Recettes réelles de fonctionnement / 9 814 habitants : 15,04 € par habitants.

Autofinancement :

L'autofinancement résulte du solde positif entre les recettes de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements. Le C.C.A.S du Beausset n'ayant aucun emprunt, l'autofinancement de 1 521 € dégagé au budget, ne servira qu'aux dépenses d'équipement.